



Lettre d'information N°16 - 18 avril 2024

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



A la une

Exonérations patronales : A compter du 1er mai 2024, le plafond de rémunération mensuelle pour bénéficier de l'exonération totale de cotisations patronales est porté à 1,25 SMIC.

[En savoir plus](#)

Exonération IJ ATEXA : L'administration fiscale met à jour sa documentation concernant l'exonération partielle des indemnités journalières versées au NSA au titre d'un régime d'assurance obligatoire contre les accidents du travail et les maladies professionnelles. [En savoir plus](#)

Dans le reste de l'actualité

Reconnaissance de catastrophe naturelle : Un arrêté du 10 avril 2024 paru au Journal officiel du 16 avril 2024 porte constatation de l'état de catastrophe naturelle dans plusieurs communes. [En savoir plus](#)

Lancement de l'observatoire national de la pousse de l'herbe : Le ministère de l'Agriculture a annoncé le déploiement d'un réseau de 350 fermes de référence pour le suivi des prairies dans le cadre de l'assurance récolte. [En savoir plus](#)

Aide temporaire de crise : La Commission européenne a envoyé aux Etats membres, pour consultation, un projet concernant une prolongation limitée de l'encadrement temporaire de crise et de transition en matière d'aides d'Etat afin « de permettre la poursuite du soutien au secteur agricole primaire compte tenu des perturbations persistantes du marché ». [En savoir plus](#)

L'enquête européenne boudée : La Commission européenne a présenté les résultats préliminaires de son enquête de simplification. Peu d'agriculteurs ont répondu... [En savoir plus](#)